Image not found or type unknown

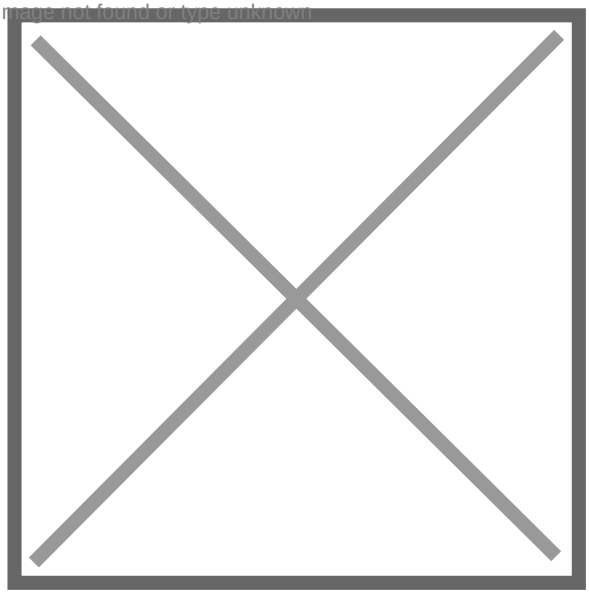

Victime d'une experte en plainte

Par **menhir**, le **23/10/2015** à **17:35**

bonjour à tous, rnrnil y a 10 mois une femme m' interpellé sur un parking de supermarche: je lui ai répondu négativement, suis montée dans ma voiture.Elle s'est mise derriere mon véhicule,rnDevant son refus, je l'ai touchée pour la faire bouger: aucune violence de ma part meme pas un ongle cassérnrnje comprends maintenant que cette personne est une professionnelle du depot de plainte car je risque une contravention de 4eme classe pour violence legere rnrnil y a 10 mois, moi, je ne connaissais pas le droit et ignorais l'existence de ce motif de contravention, surtout qu'au démarrage c'est cette femme qui m' a importuné . Elle a modifié la situation pour me mettre en situation de fauternrnest ce vous pouvez me conseiller sur la suite à donner? rndois je moi meme porter plainte ? est ce encore temps?rnje n' ai pas de temoinrnrnmerci de votre attention

Par **moisse**, le **23/10/2015** à **17:42**

Bonjour,rn[citation]je n' ai pas de temoin[/citation]rnDonc elle non plus.rn[citation]dois je moi meme porter plainte ? est ce encore temps? [/citation]rnVous pouvez pour dénonciation calomnieuse, en niant un quelconque toucher.rnMais votre plainte ne sera instruite qu'après relaxe pour la première affaire.

Par **menhir**, le **24/10/2015** à **14:07**

bonjour rnmerci de votre réponse bien que certaines phrases soient nébuleusesrnje progresse dans mon apprentissage du droit et ai découvert 1) lorsque cette femme a bloqué ma voiture

c'est moi meme qui pouvait porter plainte pour violence art r 624-2 rn2) comment je voulais agir simplement, je l' ai touchee sans violence pour la déplacer et pouvoir partir c'est elle qui est en droit !!!! de porter plainte rnmais je vais l'attaquer sur le motif de la legitime defense au motif que j' ai pensé avoir affaire à une desaxée

Par **moisse**, le **24/10/2015** à **16:07**

Laissez tomber ce motif qui ne parait pas adapté à la situation, car il implique une riposte proportionnée à l'agression.rnLa gesticulation d'une dame devant la voiture, pour une raison encore inconnue, ne peut pas entraîner une riposte en s'aidant d'une voiture.rnVous niez avoir touché qui que ce soit, et campez sur une dénonciation calomnieuse pour des faits imaginaires.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés